



## Reseignement pour le regroupement familiale

Par **Felianah**, le **20/10/2016** à **16:50**

Bonjour.

je voudrais demander de conseil s il vous plaît.je vous explique mon cas d abord  
j ai une fille de 16ans.son pere est decede le janvier 2013 on a demande le regroupement  
familiale depuis 2mois c est en cours déjà.ma fille à rendez vous au consulat la semaine  
prochaine elle m a dit ma fille hier que son règle est e  
n retard.si elle est enceinte..est ce qu' elle peut venir en france si elle aura son visas s il vous  
plaît vous pourriez me répondre car je suis perdu là.s il vous plait  
Merci beaucoup bonne fin d après midi